



Villeneuve d'Ascq, le 15 avril 2009

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions  
prévue par l'article L. 233-8 II du Code de Commerce  
et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date	Nombre d'actions	Nombre total de droits de vote	
31/03/2009	14 325 380 actions*	Nombre de droits de vote théoriques des actions : 17.423.860	Nombre de droits de vote exerçables pendant la période de regroupement** : 174.238.600

\* Dont 1.262 actions regroupées restant à livrer

\*\* Jusqu'à la fin de la période de regroupement, une action ancienne à droit de vote simple non présentée au regroupement donnera droit à 1 voix et une action à droit de vote simple regroupée à 10 voix ; une action non regroupée à droit de vote double donnera droit à 2 voix et une action regroupée à droit de vote double à 20 voix. Les actions anciennes non présentées au regroupement au plus tard le 2 août 2009 perdront tout droit de vote.